



INSCRIPTION ATELIER THÉÂTRE SAISON 2025-26

Fiche d'inscription à retourner par mail le 26 août à l'adresse suivante :
relations-publics@anthea-antibes.fr

NOM :

Prénom :

Adresse postale :

Code postal :

Ville :

Téléphone portable : _ _ - _ _ - _ _ - _ _ - _ _

Email :@.....

Date de naissance : _ _ / _ _ / _ _

Numéro d'abonné (figurant en bas de votre carte d'abonné, sous votre adresse) :

L'atelier théâtre est réservé uniquement aux abonnés d'anthéa

Votre expérience théâtrale :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Vos attentes :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date et lieu :

Signature :

J'ai lu et j'accepte le règlement de l'atelier théâtre.

Fiche d'inscription à retourner par mail le 26 août à l'adresse suivante :
relations-publics@anthea-antibes.fr

RÈGLEMENT DE L'ATELIER THÉÂTRE

ATTENTION : L'atelier proposé par le théâtre anthéa est réservé aux personnes étant abonnées à la saison 2025-26. Vous devez être abonné pour vous inscrire.

1. Horaires

Les cours auront lieu tous les lundis de 19h à 22h, de septembre à juin, hors vacances scolaires et jours fériés (se référer au planning distribué dès le premier atelier).

2. Accès à anthéa

anthéa est fermé au public le lundi (sauf en cas de représentation) : vous entrerez donc par l'entrée des artistes située en face de celle du club de tennis.

L'entrée sera possible à partir de 18h45 et jusqu'à 19h seulement : passé cette heure, la porte est fermée. En cas d'absence ou de retard, merci de prévenir Pierre Blain (son contact sera transmis au premier atelier). Après le cours, nous vous demandons de quitter le théâtre avant 22h20 par l'entrée des artistes.

3. Lieux des cours

Chaque lundi, à votre arrivée, le lieu du cours sera affiché sur le tableau à l'entrée des artistes. Les cours peuvent se dérouler dans différents espaces du théâtre :

- Au rez-de-chaussée, en salle Pierre Vaneck
- Au 4ème étage, en loge collective
- Au 5ème étage, au bar

4. Cas particuliers

Au cours de l'année, un cours peut être annulé. Si possible, il sera reporté ultérieurement. De même, pour des raisons de planning artistique, le professeur pourrait être remplacé. En cas d'absence prolongée d'un élève, aucun remboursement ne pourra être demandé.

5. Droit à l'image

Vous acceptez d'être photographié et/ou filmé pendant l'atelier théâtre et vous acceptez l'utilisation de ces images par anthéa et ses partenaires média.

6. Cours d'essai

Deux cours d'essai auront lieu les lundis 15 et 22 septembre. L'organisation et le déroulement de l'année seront expliqués lors du premier cours d'essai.

7. Paiement de la cotisation

La cotisation annuelle s'élève à 325€. Elle devra être réglée la semaine du premier cours officiel, du lundi 29 septembre au samedi 4 octobre. Vous pouvez utiliser tous les moyens de paiement acceptés par le théâtre à savoir : chèque (établi à l'ordre de anthéa billetterie), espèces, carte bleue et chèques vacances (à la billetterie - voir horaires d'ouverture). Si vous souhaitez régler en deux fois, pensez à établir un chèque de la moitié du montant et un RIB pour prélèvement le 20 novembre.

PLANNING PRÉVISIONNEL - SAISON 2025-26

En fonction des vacances scolaires et indisponibilités de Pierre

Septembre :

lundi 15 (premier cours d'essai) - lundi 22 (deuxième cours d'essai) - lundi 29 (remise des règlements)

Octobre :

lundi 6 - lundi 13

Novembre :

lundi 17 (remplacement)

Décembre :

lundi 1er (remplacement) - lundi 8 - lundi 15

Janvier :

lundi 5 - lundi 12 - lundi 19 - lundi 26

Février :

lundi 2 - lundi 9

Mars :

lundi 2 - lundi 9 - lundi 16 - lundi 30

Avril :

lundi 27

Mai :

lundi 4 - lundi 11 - lundi 18

Juin :

lundi 1er - lundi 8 - lundi 15 - lundi 22

* Afin de profiter des 90 heures d'atelier prévues chaque saison, d'autres créneaux seront organisés en cours d'année selon les disponibilités de chacun.

**Ce planning prévisionnel peut évoluer en cours d'année.